

Intitulé du rapport

Nom du projet

Adresse du site

Références cadastrales

Commanditaire de l'étude

Date

Expert en pollution du sol

Référence Universoil

Référence Bruxelles Environnement

Reconnaissance de l'état du sol

Régent 30

Boulevard du Régent 30

1000 Bruxelles

21804_D_0167_F_000_00

Régie des Bâtiments – Région Bruxelles-Capitale

Monsieur Philippe Leloux

18/05/2021

Universoil SRL (AGREPS 001)

5068004-R01

-

BV UNIVERSOIL SRL

**Sièges d'exploitation
Exploitatietzets**

Avenue Louis Jasmin 56
B-1150 Bruxelles
T: +32 2 772 79 97

Rue du Château Massart 19
B-4000 Liège
T: +32 4 344 59 90

Rue de Lodelinsart 84
B-6000 Charleroi
T: +32 71 65 52 29

Oude Brusselseweg 73
B-9050 Gent
T: +32 9 334 63 41

Vlamingstraat 4
B-8560 Wevelgem
T: +32 51 40 82 78

**Siège social
Maatschappelijke zetel**

Avenue Louis Jasmin 56
B-1150 Bruxelles

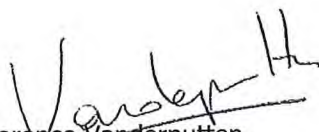
F: +32 2 771 59 80

info@universoil.be
www.universoil.be

TVA / BTW BE 0480 335 585
RPM Bruxelles / RPR Brussel
ONSS / RSZ 177 37 10-95

Fintro
IBAN BE70 1424 0239 4825
BIC GEBABEBB

Signature de l'expert dans la discipline "pollution du sol "



Florence Vanderputten
Ingénieur de projet



Didier Jacques*
Managing partner

*représentant permanent de
Cédille SComm – administrateur
de Universoil SRL

Universoil SRL déclare qu'elle ne se trouve pas dans l'un des cas d'incompatibilité énoncés à l'article 19 7° de l'Arrêté du 15/12/2011 relatif à l'agrément des experts en pollution du sol et à l'enregistrement des entrepreneurs en assainissement du sol (art. 16 et 17) (M.B. 30/01/2012).

RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL

Site étudié

Nom : Régent 30

Adresse : Boulevard du Régent 30 à 1000 Bruxelles

Références cadastrales de la parcelle étudiée : 21804_D_0167_F_000_00

Coordonnées du commanditaire de l'étude

Nom	:	Régie des Bâtiments - Région Bruxelles-Capitale
Raison sociale	:	-
Rue	:	Avenue de la Toison d'Or 87 Bte2
Code postal et commune	:	1060 Saint-Gilles
Personne de contact	:	Philippe Leloux
Langue	:	Français
Téléphone	:	+32(0)478/98.69.56
Fax	:	-
Email	:	Philippe.Leloux@buildingsagency.be

Coordonnées du (des) titulaire(s) de l'obligation de réaliser l'étude

Nom	:	Etat belge représenté par la Régie des Bâtiments - Région Bruxelles-Capitale
Raison sociale	:	-
Rue	:	Avenue de la Toison d'Or 87 Bte2
Code postal et commune	:	1060 Saint-Gilles
Personne de contact	:	Philippe Leloux
Langue	:	Français
Téléphone	:	+32(0)478/98.69.56
Fax	:	-
Email	:	Philippe.Leloux@buildingsagency.be

Coordonnées de l'expert en pollution du sol

Nom	:	Universoil
Raison sociale	:	SRL
Adresse	:	Avenue Louis Jasmin 56 1150 Woluwe-Saint-Pierre
Personne de contact	:	Florence Vanderputten
Téléphone	:	+32(0)2/894.41.74 ; +32(0)472/19.99.48
Email	:	florence.vanderputten@universoil.be
	:	didier.Jacques@universoil.be
N° d'agrément	:	AGREPS 001 (28/09/2022)

Référence du dossier sol (Bruxelles Environnement) : -

Date de rédaction de l'étude : 18/05/2021

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
SECTION I : DONNÉES ADMINISTRATIVES	8
1. DONNÉES ADMINISTRATIVES	8
1.1 <i>Données de l'étude</i>	8
1.2 <i>Données de la/des parcelle(s) d'étude</i>	9
SECTION II : ETUDE PRÉLIMINAIRE	10
2. CARACTÉRISTIQUES DU MILIEU ENVIRONNANT	10
3. DONNÉES GÉOLOGIQUES ET HYDROGÉOLOGIQUES.....	11
3.1 <i>Hydrogéologie</i>	11
3.2 <i>Approche géocentrique</i>	11
4. HISTORIQUE DU SITE	12
4.1 <i>Permis d'environnement, autorisations d'exploiter et déclarations</i>	12
4.2 <i>Accidents ou incidents survenus sur le site</i>	13
4.3 <i>Suspicion d'amiante</i>	14
5. RÉSERVOIRS DE STOCKAGE PRÉSENTS SUR LA OU LES PARCELLES À ÉTUDIER	16
6. RÉSULTATS DES ÉVENTUELLES ÉTUDES DE SOL OU TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT DÉJÀ EXÉCUTÉS.....	17
6.1 <i>Résumé des études précédentes</i>	17
6.2 <i>Résultats représentatifs</i>	17
7. VISITE DE LA OU DES PARCELLES À ÉTUDIER	19
SECTION III : STRATÉGIE DE RÉALISATION DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL	20
8. STRATÉGIE D'EXÉCUTION DES FORAGES ET DES PIÉZOMÈTRES	20
9. PARAMÈTRES À ANALYSER.....	20
10. MÉTHODES D'EXÉCUTION DES FORAGES/PIÉZOMÈTRES, D'ÉCHANTILLONNAGE, DE CONDITIONNEMENT ET D'ANALYSE	21
10.1 <i>Approche générale</i>	21
10.2 <i>Echantillonnage de sol</i>	21
10.3 <i>Echantillonnage de l'eau souterraine</i>	21
10.4 <i>Nouveaux essais et ré-analyses</i>	22
10.5 <i>Résumé de la stratégie de réalisation de la RES</i>	23
SECTION IV : RÉSULTATS DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL.....	25
11. RÉSULTATS DES TRAVAUX DE TERRAIN ET DE LABORATOIRE	25
11.1 <i>Données d'échantillonnage</i>	25
11.2 <i>Données de laboratoire</i>	27
11.3 <i>Résultats sol</i>	27
11.4 <i>Résultats eau souterraine</i>	27
12. ÉVALUATION DES RÉSULTATS.....	27
SECTION V : POLLUTIONS CAUSÉES PAR DES REMBLAIS	28
13. PROCÉDURE D'APPLICATION POUR LES POLLUTIONS CAUSÉES PAR DES REMBLAIS	28
SECTION VI : TRAITEMENT MINIME.....	29
14. PROCÉDURE D'APPLICATION EN CAS DE TRAITEMENT MINIME DANS LE CADRE DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL	29
SECTION VII : CONCLUSIONS GÉNÉRALES	30
15. CONCLUSIONS MOTIVÉES	30
ANNEXES DE LA RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DU SOL	31

LISTE DES ABRÉVIATIONS

Abréviation	Description
AGB	Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale
BATNEEC	Best available technology not entailing excessive cost (meilleure technique disponible à des coûts économiquement acceptables)
BE	Bruxelles Environnement
BTEXN	Hydrocarbures monoaromatiques
CBP	Code de bonnes pratiques
CI	Concentration index (indice de concentration)
D _{cible}	Distance entre le dernier piézomètre contaminé et la cible la plus proche
DNAPL	Dense non aqueous phase liquid (couche plongeante)
DH	Délimitation horizontale
DNG	Deuxième nivellement général
D _{standard}	Distance de dispersion standard
DV	Délimitation verticale
ED	Etude détaillée
EF	Evaluation finale
ER	Etude de risque
ESR	Evaluation simplifiée des risques
ExCR	Excess lifelong cancer risk (risque additionnel de cancer calculé pour une vie entière)
HAP	Hydrocarbures aromatiques polycycliques
HM	Huile minérale C10-C40
HMvol.	Huile minérale volatile C5-C10
IFsol	Info fiches Sol
LNAPL	Light non aqueous phase liquid (couche flottante)
M.B.	Moniteur Belge
MCS	Modèle conceptuel du site
ML	Métaux lourds
m-nr	mètre sous le niveau de référence
m-ns	mètre sous le niveau du sol
MO	Matière organique
ms	Matière sèche
MTBE	Méthyl-tert-butyl-éther
MTD	Meilleure technique disponible
NA	Norme d'assainissement
NI	Norme d'intervention
OSOL 2009	Ordonnance du 05/03/2009 relative à la gestion et à l'assainissement des sols pollués
OSOL 2017	Version consolidée de l'Ordonnance du 23/06/2017 modifiant certaines dispositions de l'OSOL2009
PA	Projet d'assainissement
PAL	Projet d'assainissement limité
PCB	Polychlorobiphényles
PE	Permis d'environnement
PGR	Projet de gestion du risque
PGTE	Projet de gestion de terres et/ou d'eau souterraines polluées
PID	Photo ionization detector (détecteur par photo ionisation)
PRAS	Plan Régional d'Affectation du Sol
PSAeau	Paquet standard d'analyses pour l'eau souterraine (ML, HM, BTEX, VOCL)
PSAsol	Paquet standard d'analyses pour le sol (ML, HM, VOCL, HAP)
PU	Permis d'urbanisme
RES	Reconnaissance de l'état du sol
RI	Risk index (indice de risque)
RnT	Résumé non technique
STV	<i>Standaard technisch verslag</i>
T _{cible}	Temps avant d'atteindre la cible la plus proche dans le sens d'écoulement

Abréviation	Description
TCA _{inhal}	Tolerable concentration in air (concentration tolérable dans l'air)
TDI _{oral}	Oral tolerable daily intake (dose journalière tolérable pour la voie orale)
TDL	Traitement de durée limitée
TDU _{dermal}	Dermal tolerable daily uptake (absorption journalière tolérable pour le contact cutané)
TM	Traitement minime
VOCL	Solvants chlorés
VR	Valeur de risque
VR _E	Valeur de risque pour les écosystèmes
VR _{E-H}	Valeur de risque standard d'exposition des personnes pour l'eau souterraine
VR _H	Valeur de risque d'exposition des personnes
VR _N	Valeur de risque de lessivage
VR _{S-E}	Valeur de risque standard pour les écosystèmes
VR _{S-H}	Valeur de risque standard d'exposition des personnes pour le sol
VR _{S-N}	Valeur de risque standard de lessivage
VTR	Valeur toxicologique de référence
ZEMU	Zone d'entreprises en milieu urbain
ρRI	Pseudo risk index (Indice de risque pour les effets à pseudo-seuil)